

Revendications DP d'octobre 2013 posées par

Mrs Gilles François, Laurent Tonnelier, Jérôme Laurencig, Sébastien Dervaux, Marc Tinant et Philippe Lemaire : représentants UNSA



(10/01) Fusion Ferreux :

Pour ne pas à avoir de problème avec le bon fonctionnement des ca fusion ferreux nous devons tourner avec 3 LMV pour alimenter la chaine sans à avoir de problème aujourd'hui il n'y en a que 2 voir 1 seul par moment, il serait bon de regarder sérieusement au problème afin de retrouver une situation confortable pour produire dans de bonne condition

Réponse de la direction : Faisant suite à la crise à laquelle vous faites sûrement référence, la décision a été prise de faire le nécessaire pour mettre à disposition de la fabrication 4 des 5 LMV de l'usine.

(10/02): Semaine 44

Comment va être encodée la semaine 44 ?

- * Pouvez-vous SVP, rappeler le principe de rémunération lors d'un encodage en chômage (Prime etc.)
- * Comment ce principe fonctionne-t-il pour le personnel travaillant en VSD ?

Réponse de la direction : Les séances de la semaine 44 seront encodées en Activité Partielle. L'indemnisation de ces séances est fixé à 70% du salaire brut primé soit 84% du net quel que soit le régime de travail.

(10/03): Travaux CA 2013.

La régularisation des heures effectuées au-delà de l'horaire théorique a-t-il bien, toujours lieu en octobre ?

* Il serait judicieux de Re diffusé aux différents services dont le personnel travaille lors des CA, ce principe de régularisation (Longuement débattu au cours de l'année 2010). (A redescendre SVP à l'ensemble de leurs personnels).

La polémique survient encore au début des CA 2013 !!! c'est anormal que ce ne soit encore pas clair aux yeux de tous !

Réponse de la direction : Il n'y a pas eu de changement de règle. Les Maintenançiers travaillant pendant la période de fermeture restent dans leur régime de travail d'origine et conservent donc les primes liées à ces régimes.

Lorsque la hiérarchie informe le CSP Paie des séances supplémentaires, un état comparatif est réalisé entre l'horaire affiché et celui réalisé pendant les travaux d'arrêt avec des éventuelles séances supplémentaires. En cas d'écart positif, la différence est provisionnée dans les compteurs.

(10/04): BAT.12

Est-ce vraiment judicieux d'avoir supprimé le magasinier de nuit au bat 12, cela n'engendre que des désagréments pour les maintenances et la production, des risques de voir les gens se servir eux même (matière dangereuse), pas de gain de personnel ?

Réponse de la direction : Oui car les besoins demandés par les Maintenançiers et la fabrication sont au plus = à 3 commandes (vacation de 20h30). Les URGENCES sont traitées à la demande par les RU du service (bip, téléphone)

(10/05): Vestiaires

changement de vestiaires : les armoires ont été transférées du bâtiment 38 pour remplacer les armoires usagées. Celle -ci ont-elles été désinfectées ?

Réponse de la direction : En effet, ces armoires ont été désinfectées par vaporisation lors de leur transfert.

(10/06):

une note de service est passé concernant les jours fériés à récupérés ne sont plus accordés pour les personnes en flux continue (pompiers et fluides) pourquoi ?

Réponse de la direction : Il s'agit de l'application stricte des dispositions conventionnelles.

(10/07): covoiturage PSA :

Il existe dans certains UP PSA, un site de covoiturage disponible dans PC INFO (ex : ci-dessous, celui de rennes)
L'UNSA propose que celui-ci le soit aussi pour notre site et que l'information soit descendue à chaque salarié.
Nous proposons qu'une plaquette soit créer, disponible et distribué a chaque nouveaux arrivant (intérim, CDD, etc.)
Ci-joint les liens ci-dessous. **TOUS EST PRET !**

<http://www.covoiturage.asso.fr/index.php/http://rj.pcinfo.inetpsa.com/document/103348849.pc1fm>

Réponse de la direction : Ce projet de covoiturage pour le personnel du site de Charleville est réalisable et fera l'objet d'une information dès sa mise en place par le service Communication.

(10/08): Vestiaire BAT48

1^{ème} il y a plus (+) d'armoires qu'auparavant, certaines ont été misent dans l'allée, comment allez-vous remédier à cette anomalie ?

2^{ème} le nombre de douche par rapport à l'effectif du vestiaire est très conséquent, en équipe, jusqu'à 3 personnes attendent devant chaque douche leur tour.

Quelle est la réglementation à ce sujet (nombre de personne par rapport aux nombres de douches) nombres d'armoires au M², etc.

Réponse de la direction : 1 - Aucune armoire supplémentaire n'a été réimplantée dans le vestiaire 48. (hormis celles actuellement en débord en attente de libération et évacuation liée à l'opération de remplacement). 2 - La réglementation en matière de quantification des douches au regard de l'effectif dans le vestiaire est régie par le décret du xx/07/1947 qui établi que le nombre de pommes de douche doit être de une pour 8 personnes. Le compte exacte a été réalisé pour chaque changement d'équipe, et nous sommes très loin de ce ration de 8. 3 - Aucune attente anormale n'a été réellement constatée sur les 3 équipes.

(10/09): Divers

Quelle est la différence en PCA et PSA ?

Réponse de la direction : PCA (Peugeot Citroën Automobiles) correspond à l'entité automobile du groupe PSA dont font partie les marques Peugeot et Citroën.

PSA (Peugeot Société Anonyme) est la holding regroupant toutes les entités (PCA, Faurecia, CrédiPar, PCI ...)

(10/10): Cellule de veille

Pourriez faire le nécessaire pour mettre à jour la liste de cette cellule ?

Et en informé les RG afin de changer celles affichées dans les UEP.

<http://dmb.pcinfo.inetpsa.com/document/303703446.pc1fm>

Réponse de la direction : La mise à jour de cette affiche a été réalisée et sera diffusé aux Représentants du Personnel et à l'encadrement.

(10/11) Divers :

Est-ce que le CE a prévu de distribuer un cadeau avant les élections ?

Réponse de la direction : Cette question n'est pas de la compétence de cette instance.

(10/12) Bat. Administratif :

1^{er} .Les radiateurs sont éteints vers 9H30, pourquoi ?

Est-ce que M COLLART a prévu d'emporter la chaudière du chauffage Bâtiments administratifs lors de son départ ?

2^{ème} .suite à la diminution des structures, de plus en plus de salles bureautiques sont vacants. D'après des bruits une « aile » du bat. serait fermée, pourriez-vous nous le confirmer ?

Réponse de la direction :

1 - Les radiateurs ne s'éteignent pas à 9h30. Lorsque la régulation détecte une température conforme à la consigne, il y a un maintien de la température du bâtiment.

2 - Aucun projet en ce sens n'est programmé.